



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Formation plénière

Lundi 2 juillet 2018 – 14 heures 30

Direction départementale de protection des populations – Salle du conseil

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2017, avis sur les demandes de changement d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (procédures d'adhésion) et avis sur la création du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton.

Annexes : Liste d'émargement.

Le préfet ouvre la séance de la CDCI en formation plénière. Avec 30 membres présents sur 47, la condition de quorum est atteinte. La commission peut donc délibérer.

Le préfet soumet à l'approbation de la commission le procès-verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2017. Aucune remarque, observation, ajout ou retrait n'est fait. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le préfet passe ensuite à l'énoncé du deuxième point inscrit à l'ordre du jour concernant les demandes de changements d'EPCI à fiscalité propre et donne la parole au rapporteur.

Le rapporteur rappelle les éléments présentés lors de la CDCI restreinte concernant la nouvelle demande de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon de se retirer de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine. Suite à un recours en référé, les arrêtés du préfet qui ont rattaché la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ont été suspendus par le Conseil d'État pour vice de forme. Le délai de trois mois pour la consultation des communes membres de Seine Normandie Agglomération n'avait pas été respecté et la note explicative de synthèse, permettant aux conseillers communautaires de l'EPCI d'accueil de disposer d'une information adéquate avant de délibérer ne semble pas avoir été produite. La commune a donc été réintégrée au sein de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine à titre conservatoire.

La commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ayant décidé d'enclencher une nouvelle procédure pour demander son départ de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine et son rattachement à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, la CDCI plénière est appelée à se prononcer pour donner un avis simple sur l'adhésion de la commune à un nouvel EPCI, en l'espèce Seine Normandie Agglomération. Le rapporteur précise également, que parallèlement, un recours sur le fond des arrêtés du préfet est pendant au Tribunal administratif de Rouen.

Sébastien Lecornu, conseiller départemental, souhaite renouveler dans un cadre plus formel les propos qu'il a tenus lors du forum des élus de l'Eure organisé par le sénateur Hervé Maurey le 22 juin 2018. M. Lecornu souhaite faire part de son inquiétude globale, en tant qu'ancien PCD, sur l'intercommunalité dans le département de l'Eure. Au moment de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal, il avait été fait le choix collectif en CDCI de chercher le consensus. Certaines décisions étaient renvoyées à plus tard. Dans le cadre de ses déplacements ministériels, il constate que le département de l'Eure est le seul où l'intercommunalité occupe encore une large part des ordres du jour politiques et des conseils municipaux. On se retrouve dans une situation où plutôt que de se retrouver en mode projets, la

plupart des territoires sont en panne. Il pense, notamment, à la partie nord-ouest du département dans laquelle les projets n'avancent que très difficilement et sur laquelle beaucoup de questions de gouvernance se posent. Aujourd'hui, certaines intercommunalités sont dans l'incapacité de payer leur quote-part au syndicat Eure Normandie Numérique pour déployer le très-haut débit dans les territoires concernés. M. Lecornu affirme qu'il est présent pour trouver des solutions et aider plutôt que de montrer du doigt qui que ce soit, mais il ne faudra pas dire que c'est de la faute du Conseil départemental si certains territoires marquent du retard en matière de déploiement du très-haut débit pour des problèmes de gouvernance d'EPCI.

Au regard de ces difficultés, M. Lecornu propose la mise en place d'un groupe de travail à la fin du mois d'août 2018 avec l'association des maires et des élus de l'Eure, avec la préfecture si le préfet en est d'accord, avec les élus qui en sont d'accord, avec le Conseil départemental et le Conseil régional, s'il est intéressé, pour se poser les bonnes questions sur l'intercommunalité dans le département de l'Eure et examiner toutes les délibérations qui ont été prises récemment à ce sujet sous le prisme de trois critères cumulatifs qui n'ont pas été suffisamment pris en compte au moment de l'élaboration du schéma. Ces trois critères sont la géographie et les bassins de vie, le potentiel budgétaire et fiscal, ainsi que le choix des conseils municipaux. Il note que le deuxième critère avait été mis un peu de côté sur certains territoires. Cela amène aujourd'hui à certaines déconvenues sur les dotations de l'État, sur le potentiel fiscal, sur la question des moyens globaux ou sur la découverte de passifs de certains EPCI. Aujourd'hui, un certain nombre d'élus veut échapper à tel ou tel type de gouvernance et est prêt à quitter un territoire pour ne plus être avec untel ou untel, et non pour des questions de projets. Il rappelle que sur certaines parties du territoire du département des villes avaient refusé d'assumer leur rôle de centralité, notamment la ville de Pont-Audemer. À ce titre, M. Lecornu avait soutenu le projet de transformation du Grand Évreux Agglomération, devenu Évreux Portes de Normandie, parce que celui-ci cumulait les trois critères précités.

M. Lecornu estime qu'il existe une situation de crise dans plusieurs parties du département. Il forme le vœu que celle-ci trouve une solution le plus rapidement possible. Pour ce faire, il faut de la transparence. Il se réjouit de la présence d'un public nombreux à cette séance de la CDCI, ainsi que de la présence de la presse qui montre son intérêt pour la question de l'intercommunalité. Aussi, afin de pouvoir rendre des comptes aux 600 000 euroises et euros, il propose que les délibérations et les votes exprimés par la CDCI ne se fassent pas à bulletin secret et se fassent en scrutin public. Il convient que ces questions ne se traitent pas en secret. Il veut que chacun puisse assumer les choix qui sont faits et expliquer aux habitants du département que l'évolution de l'intercommunalité dans le département ne s'est pas faite à visage caché. Lorsque l'on tient une position, on l'assume, on la défend avec honnêteté et courage et par définition, il n'est nul besoin de se cacher.

Jean-Paul Legendre, vice-président du Conseil départemental, interroge le rapporteur sur les effets du recours sur le fond en cours d'instruction au Tribunal administratif de Rouen sur la nouvelle procédure.

Le rapporteur répond que l'instance en cours n'a aucun effet sur la procédure actuelle et cette dernière n'en a aucune sur le contentieux en cours.

Joël Bourdin, président du SAEP de la Charentonne, souhaite, sans revenir sur le fond du dossier qui engage la conscience des uns et des autres, que le vote se fasse à bulletin secret au regard du caractère substantiel de l'avis demandé. Lorsque l'on fait référence à notre histoire, les appels à un scrutin public démarrent avec le Second Empire qui a géré les communes en demandant aux maires de s'exprimer comme le représentant du régime. Nous ne sommes plus sous le Second Empire. Les élus de la CDCI ont leur autonomie et disposent du droit de s'exprimer sans avoir à s'afficher. Il demande donc que le vote se fasse à bulletin secret.

Le préfet répond que cette demande sera mise aux voix. Il ajoute que, sans faire référence au Second Empire, le scrutin public est aussi bon et transparent vis-à-vis des électeurs.

Joël Bourdin demande au préfet de ne pas juger.

Sébastien Lecornu déclare qu'il fait partie d'une génération d'élus qui estime devoir rendre des comptes à leurs concitoyens. Si le sujet s'était borné à la seule question de l'appartenance de la commune de

Saint-Aubin-sur-Gaillon, il n'aurait peut-être pas trouvé le temps de se rendre à la CDCI. M. Lecornu dit avoir voulu venir pour que s'arrêtent les difficultés liées à l'intercommunalité. Il rappelle qu'il n'expliquera pas aux habitants pourquoi il y a du retard dans le déploiement du très-haut débit parce que les intercommunalités sont prisonnières de problèmes de gouvernance et de problèmes budgétaires. Ce n'est pas qu'une question de conscience, c'est aussi une question de pragmatisme et de résultats. Le vote à bulletin secret est de droit, si la majorité le demande. Mais il indique sa préférence personnelle. Il rappelle qu'il y a des élections municipales en 2020, des élections départementales et régionales en 2021. Un moment donné, ce ne sera pas une affaire de conscience, mais une affaire de transparence. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'expliquer aux concitoyens pourquoi ça ne marche pas, demain cela sera expliqué. Le préfet rappellera les règles relatives aux modalités de vote. Il précise simplement que les élus qui n'ont pas la chance de faire partie de cette commission, parce que les règles de désignation n'ont pu permettre leur présence, doivent être respectés en ayant connaissance de ce que leurs représentants ont voté.

Le rapporteur rappelle les modalités pour obtenir un vote à bulletin secret. Il convient de réunir un quart des membres présents, ce qui représente, au regard du nombre de présents réunis pour la présente CDCI, huit membres. Il précise que ce vote ne tient pas compte des pouvoirs, puisque le vote pour le scrutin secret doit réunir un quart des membres présents, et non un quart des votants.

Guy Lefrand, maire d'Évreux, rappelle avoir connu des CDCI où le vote à bulletin secret n'avait pas permis à certains élus de faire entendre leur voix. Il rappelle des CDCI où certains n'avaient pas respecté ce qu'ils s'étaient engagé à faire auprès de leurs collègues ou qui ont entraîné des difficultés dans la mise en place des nouvelles communautés d'agglomération ou de communautés de communes. Il partage totalement le point de vue exprimé par Sébastien Lecornu sur le fait que beaucoup d'intercommunalités ne fonctionnent pas parce que les petits arrangements entre amis sur des votes à bulletin secret n'ont pas permis aux élus de s'exprimer, notamment aux élus locaux non représentés en CDCI. M. Lefrand se déclare tout à fait favorable au vote main levée pour que chacun s'exprime clairement et éviter de renouveler les erreurs du passé.

Joël Bourdin estime que les arguments employés tendent à laisser penser que le vote à bulletin secret serait un vote hypocrite. Ce n'est pas le cas. Chacun peut s'exprimer. Il estime que peu de personnes au sein de la CDCI vont dissimuler le sens de leur vote.

Alexandre Rassaërt, conseiller départemental, rappelle qu'au Parlement ou dans les conseils municipaux le scrutin est public. Il estime qu'en tant qu' élu il convient d'assumer ses positions. Il ne s'agit pas seulement d'un vote personnel. Ce n'est pas la conscience personnelle qui joue, chacun représente son territoire lorsqu'il vote. L' élu doit expliquer à son territoire comment il s'est positionné en CDCI. Il se déclare comme extrêmement favorable au scrutin public.

Mary-Dominique Rouas, vice-président de la communauté de communes Roumois-Seine, souhaite souligner que les dysfonctionnements sont tout aussi possibles sur le vote à bulletin secret que sur le vote à main levée.

Pierre Espaldet, vice-président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, dit que le vote à main levée réalisé lors de la CDCI restreinte précédente n'a pas montré de difficulté particulière. Le vote à bulletin secret pour la CDCI plénière ne se justifie pas plus.

Le préfet met aux voix la proposition de vote à bulletin secret. Le nombre d'électeurs est de 30.

Les résultats obtenus sont :

- Favorable : 4 ;
- Défavorable : 26.

La demande de vote à bulletin secret est rejetée.

Bernard Leroy, président de la communauté d'agglomération Seine Eure, rappelle que le rapporteur a rappelé le droit et qu'une instance, dont on attendait le jugement sur le fond, était en cours. Il

souhaite souligner que la CASE a travaillé pendant un an avec les élus et les services de l'État pour un rapprochement bloc à bloc avec Eure-Madrie-Seine et que ce travail s'est montré extrêmement utile pour l'intérêt général. L'aménagement d'Axe-Seine a une capacité d'investissement qui profite à l'ensemble du département et lui paraît être un élément essentiel. La CASE a voté à l'unanimité pour ce rapprochement. Il estime que les élus doivent faire très attention à ce qu'ils font et rappelle les ravages causés par les décisions prises à l'encontre de ce que les territoires souhaitaient, comme cela a été le cas à Amfreville-la-Campagne. Il salue l'initiative de Sébastien Lecornu de réunir les acteurs du département courant août pour réfléchir aux solutions à prendre pour l'ensemble des territoires du département.

Catherine Meullien, présidente de la communauté de communes Eure Madrie Seine, rappelle que le Conseil d'État a bien dit dans ses notifications que les décisions qui ont été prises portaient une atteinte grave et immédiate à l'établissement public qu'elle préside. Le retour de Saint-Aubin-sur-Gaillon à la CCEMS leur a permis de revoir leur budget et l'unanimité des votants de la CCEMS a supprimé la taxe foncière. La CCEMS a, à présent, une fiscalité identique à celle de la CASE. Elle souligne l'aspect ubuesque de la situation notamment lorsque l'on regarde la carte. En effet, la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon est totalement intégrée dans le périmètre de la communauté de communes. Comme le disait le ministre, la géographie est un critère important en matière d'intercommunalité. De plus, le fait de voter deux budgets dans une même année est assez complexe et est aussi très mal vécu par de nombreux habitants qui restent mobilisés au sein d'une association pour le maintien de la commune dans la CCEMS.

Frédéric Duché, président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, souhaite juste rappeler que la décision de Saint-Aubin-sur-Gaillon d'intégrer SNA a été acceptée par le conseil communautaire à une très large majorité et qu'aujourd'hui la majorité qualifiée est acquise, c'est-à-dire que les conseils municipaux ont délibéré et acceptent que Saint-Aubin-sur-Gaillon les rejoigne. Pour autant, il entend les propos de Catherine Meullien mais la difficulté est que l'on ne peut pas comparer la CCEMS et SNA puisque la CCEMS est amenée à disparaître en fusionnant avec la CASE. De ce fait les effets de la disparition de Saint-Aubin-sur-Gaillon seront atténués par l'intégration de la CCEMS dans la CASE.

Nicole Drouillet, maire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, indique que dès 2015 lors de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal, Saint-Aubin-sur-Gaillon s'est prononcé pour un rapprochement avec Vernon. Comme il leur a été demandé, les Saint-Aubinois ont attendu la fusion des intercommunalités puis ont confirmé, en avril 2017, que leur bassin de vie secondaire, après Gaillon, était Vernon. Elle rappelle la légitimité de tous les votes qui ont eu lieu en ce sens. Suite à la décision du conseil d'État, et compte tenu de l'importance de la décision, ils ont fait le choix de recommencer la procédure. Le conseil municipal a donc délibéré une troisième fois pour rejoindre SNA, qui, au-delà du bassin de vie, est un choix en matière d'offre de services publics et de projets de territoire. SNA a su réagir rapidement en créant un centre de loisirs et une micro-crèche, projets en souffrance depuis de nombreuses années. Ces structures ont immédiatement trouvé leur public parmi les 320 enfants que compte Saint-Aubin-sur-Gaillon. Cette décision est donc logique, cohérente et légitime. Elle souhaite que la démocratie locale et le vote des conseils municipaux soit respectés.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, le préfet propose de passer au vote de la question « qui est pour l'entrée de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à SNA ? » dans un premier temps parmi les présents et dans un second pour les pouvoirs.

Jean-Pierre Legendre rappelle que le préfet vient de sortir Saint-Aubin-sur-Gaillon de la précédente communauté et qu'il n'a pas le droit de laisser une commune isolée d'une communauté. Le vote coule donc de source.

Le préfet indique que ce n'est pas le cas et qu'il convient à nouveau de voter.

Le rapporteur explique que la loi prévoit qu'il faut un avis, qui est consultatif et ne lie pas le préfet mais l'on pourrait tout à fait imaginer que la CDCI puisse considérer qu'une commune puisse sortir d'une intercommunalité pour en rejoindre une, différente de celle à laquelle on lui proposait d'adhérer.

André Anthierens, maire de Nassandres-sur-Risle, émet une réserve quant à l'influence que pourrait avoir le premier vote sur le deuxième.

Joël Bourdin indique que ce serait la première fois que l'on séparerait les voix.

Il est donc décidé que le vote se fera en une fois.

Les résultats obtenus sont :

- Contre : 6 ;
- Abstention : 5 ;
- Pour : 31.

Le vote est donc favorable.

Le préfet passe au deuxième point de l'ordre du jour à savoir le vote pour l'adhésion de deux communes à la communauté de communes du Vexin Normand.

Le rapporteur rappelle qu'il s'agit de l'extension de périmètre de la communauté de communes à deux communes de l'Oise, suite à un recours exercé par la communauté de communes de Vexin-Thelle. Le Tribunal administratif d'Amiens a décidé de suspendre les arrêtés des préfets de l'Oise et de l'Eure, le préfet de l'Oise ayant réuni la CDCI plénière au lieu de la CDCI restreinte. Une nouvelle procédure de retrait-adhésion a donc été menée. Il est demandé à l'assemblée présente son avis sur l'extension de périmètre de l'EPCI aux communes de Boury-en-Vexin et Courcelles-lès-Gisors, membres de la CC Vexin-Thelle dans l'Oise.

Perrine FORZY, présidente de la communauté de communes du Vexin Normand, indique que la CDCI avait déjà délibéré favorablement il y a un an et qu'il paraîtrait logique qu'elle en fasse de même aujourd'hui.

Le préfet propose de passer au vote, pour ou contre l'entrée des deux communes de l'Oise dans la CC du Vexin Normand.

Les résultats obtenus sont :

- Contre : 0 ;
- Abstention : 0 ;
- Pour : 42.

L'adhésion est favorable à l'unanimité absolue.

Le préfet aborde ensuite la création du SMABI.

Le rapporteur indique qu'il s'agit de créer un syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton. L'actualité récente a rappelé à quel point il s'agit d'un enjeu important. Les membres de la commission locale de l'eau sont parvenus après plusieurs années de discussion à un consensus pour créer un syndicat mixte dont les projets de statuts et de cartographie ont été adressés à chaque membre de la CDCI. Ce syndicat aurait pour compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations (GEMAPI) et pour compétences optionnelles le suivi du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ainsi que la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion. Le périmètre de ce syndicat couvre 6 EPCI à fiscalité propre :

- la CC Interco Normandie Sud Eure ;
- la CA EPN ;
- la CC du Pays de Conches ;
- la CC Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- la CC du Pays du Neubourg ;
- la CC Roumois-Seine (sous réserve des changements de périmètre au 1^{er} janvier 2019) ;

ainsi qu'un EPCI ornaï, la communauté de communes du Pays de L'Aigle.

Toutefois, la préfète de l'Orne n'étant pas en mesure de réunir rapidement sa CDCI, le SMABI comprendra dans un premier temps uniquement des membres eurois. La CC du Pays de L'aigle rejoindra postérieurement le périmètre du SMABI après sa création dans l'Eure. Cela ne nécessitera plus d'avis de la CDCI de l'Orne.

Le SMABI va se substituer à deux syndicats existants : le syndicat intercommunal de la haute vallée de l'Iton (SIHVI) et l'association syndicale de l'aval de la vallée de l'Iton (SAVITON)

L'objectif est que la CDCI émette un avis simple avant la prise de l'arrêté de projet de périmètre qui sera soumis à l'avis des 6 EPCI concernés.

Alfred Recours, vice-président du syndicat mixte ouvert Eure Numérique, indique que cela fait longtemps que ce projet est attendu et qu'il est temps de mettre fin à cette attente. Il faut absolument avancer sur ce dossier qu'il soutient, surtout au vu des événements récents.

Sébastien Lecornu signale qu'il ne prendra pas part au vote s'agissant d'une question qui touche son périmètre ministériel, mais il encourage mille fois cette initiative. L'actualité récente a rappelé le caractère indispensable de la création d'une telle structure. Il ajoute à cette question celle du PPRI en milieu rural qui va devenir une question particulièrement prégnante.

Guy Lefrand exprime également sa satisfaction par rapport au SMABI. Il rappelle que le Grand Évreux Agglomération avait pris à l'époque cette compétence en amont avant même que cela devienne une compétence obligatoire pour essayer d'avancer très vite. L'actualité a montré que nul n'était à l'abri et qu'il était plus que temps que les problèmes de gouvernance cèdent la place à l'intérêt collectif.

Alain Petitbon, vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure, partage ces avis. Il est important pour le futur que ce syndicat soit créé. Il rappelle aussi que l'Orne est à la tête du bassin et qu'il est important que la CC du Pays de l'Aigle rejoigne le syndicat.

Marcel Sapowicz, président de la commission locale de l'eau et initiateur du SMABI dans sa nouvelle forme, tenait à informer l'assemblée que le Pays de l'Aigle est d'accord sur le principe et qu'il ne manque que l'aval de la CDCI. Il ajoute que la couverture est de 95 % avec l'Aigle et de 85 % sans. Il remercie l'assemblée d'avoir participé à trouver un consensus après deux années de concertation.

Le préfet propose de passer au vote, pour ou contre la création du SMABI.

Les résultats obtenus sont :

- Contre : 0 ;
- Abstention : 0 ;
- Pour : 41.

La création est adoptée à l'unanimité.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour et d'autres questions diverses, le **préfet** lève la séance.

Le préfet,


Thierry COUDERT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

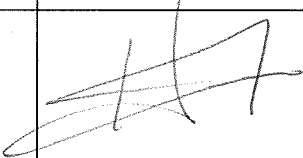


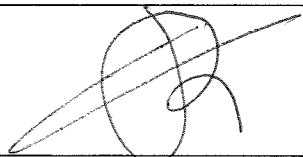
Direction des élections, de la légalité et de l'environnement

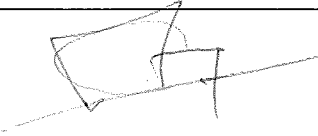
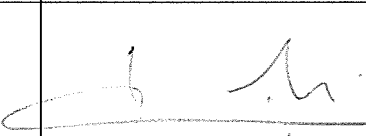
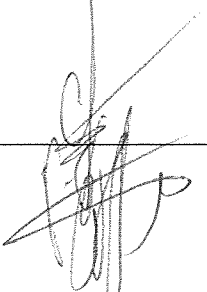
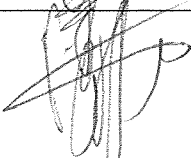
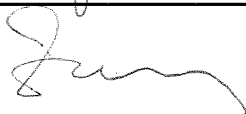

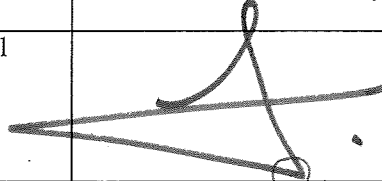


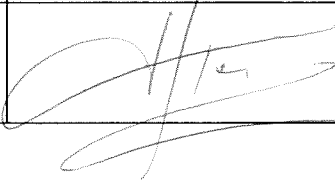
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité








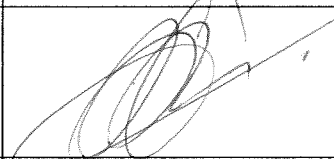

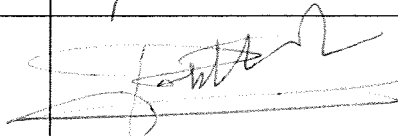
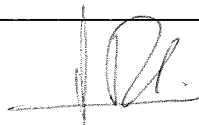
REUNION DE LA CDCI PLENIERE


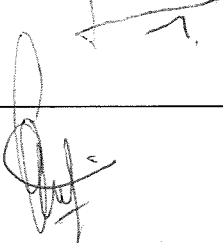


Lundi 2 juillet 2018

FEUILLE DE PRESENCE

		SIGNATURE
ANTHIERENS André Maire de Nassandres-sur-Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
BLOUIN James Vice-président de la communauté de communes du Vexin normand	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOREGGIO Sylvain Vice-président de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Dossang
BOURDIN Joël Président du S.A.E.P. de la Charentonne	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
BURETTE Guy Vice-président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à Mme Forzy
CHAUVIN Pierre Maire du Chamblac	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé
CHERON Gérard Vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Petitbon
CHEVALIER Marie-Noëlle Maire du Neubourg	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absente excusée Pouvoir à M. Leportier
COQUELET Jean-Jacques Conseiller départemental	Représentant du conseil départemental	Absent excusé
COUREL Francis Maire de Saint-Philbert-sur-Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé
DORGE Christian Maire de Roman	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	

DOSSANG Guy Vice-président de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
DUCHE Frédéric Vice-président du Conseil départemental	Représentant du conseil départemental	
DUVALLET Catherine Maire-adjointe de Val de Reuil	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
ESPALET Pierre Vice-président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
FORZY Perrine Présidente de la communauté de communes du Vexin normand	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
GERICS Philippe Président de la communauté de communes Lyons Andelle	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Leroy
HERVIEU Joël Vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
JACQUET Richard Vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Rousselin
JEANNE Danielle Maire d'Aulnay-sur-Iton	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
JOUYET Michel Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Blouin
LAMARRE Nathalie Conseillère régionale	Représentant du conseil régional	Absente excusée Pouvoir à M. Maurey
LECORNU Sébastien Conseiller départemental	Représentant du conseil départemental	
LEFRAND Guy Maire d'Evreux	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
LEGENDRE Jean-Paul Vice-président du Conseil départemental	Représentant du conseil départemental	
LEPORTIER Pierre Maire d'Ezy-sur-Eure	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	

LEROUX Etienne Vice-président de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LEROUX Michel Président de la communauté de communes Pont Audemer / Val de Risle	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excusé Pouvoir à M. Prevost
LEROY Bernard Président de la communauté d'agglomération Seine Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
MAUREILLE Jean-Michel Maire de la Chapelle-Longueville	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Plouvier (plénière)
MAUREY Hervé Conseiller régional	Représentant du conseil régional	
MONTIER Jean-Noël Maire de Mesnil-en-Ouche	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Anthierens (plénière) Pouvoir à M. Plouvier (restreinte)
OUZILLEAU François Maire de Vernon	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
PERRAUDIN Pascale Conseillère municipale de Grosley-sur-Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absente excusée
PETITBON Alain Vice-président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
PLOUVIER Thierry Maire de Lyons-la-Forêt	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
POLETTI Jacques Maire de Vandrimare	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
PRESLES Gwendoline Maire de Bourneville-Sainte-Croix	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
PREVOST Lionel Vice-président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
PRIOLLAUD François-Xavier Maire de Louviers	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
RASSAERT Alexandre Conseiller départemental	Représentant du conseil départemental	

RECOURS Alfred Vice-président du syndicat mixte ouvert Eure Numérique	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
REMY Jean-Claude Maire de Fleury-sur-Andelle	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excusé Pouvoir à M. Vanheule
ROUAS Mary-Dominique Vice-président de la communauté de communes Roumois Seine	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
ROUSSELIN Jean-Claude Président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
SCRIBOT Frédéric Vice-président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
VANHEULE Philippe Maire de Bosroumois	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	